

**RESUME DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
30 mars 2018**

Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Evelyne PETIT, Maire

Etaient présents : MM. Jean-François BAEZA, Michel BONIN, Guy JEANDOT, Jean-Claude MARTEAU, Jean-François MICHEL, Hervé PARIS, Evelyne PETIT, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Hervé ROME, Nadine VILLERET

Excusés : Daniel URBAIN donne pouvoir à Michel BONIN, Elise GAVAND donne pouvoir à Jean-François BAEZA et Emmanuel BILLET donne pouvoir à Evelyne PETIT

Objet de la délibération : vote du budget 2018

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après présentation du projet de budget 2018 présenté par Madame le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité moins une abstention (Hervé PARIS), lequel prend position contre le maintien éventuel de certaines activités périscolaires à compter de la prochaine rentrée,

APPROUVE le projet de Budget Primitif 2018 tel que présenté à savoir :

Fonctionnement : 736 719 € (dépenses et recettes)

Investissement : 451 422 € (dépenses et recettes)

Objet de la délibération : vote des taux des taxes

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas modifier les taux communaux des taxes directes locales pour 2018 à savoir :

- | | |
|-------------------------|-----------|
| - taxe d'habitation | : 8.85 % |
| - taxe Foncier Bâti | : 17.46 % |
| - taxe foncier Non Bâti | : 25.78 % |

Objet de la délibération : attribution marché de travaux rue général Lecourbe

Vu la délibération en date du 24 septembre 2015 confiant une contrat de maîtrise d'œuvre au Cabinet ABCD pour l'aménagement sécurité rue du Général Lecourbe (RD 38 agglomération),

Vu la délibération en date du 24 novembre 2017 acceptant le projet d'aménagement pour un montant de 181 491 € HT et autorisant Madame le Maire à lancer les appels d'offres

Après avoir pris connaissance du résultat de l'ouverture des plis par la commission communale d'appel d'offres réunie le 08 mars 2018 en présence du Cabinet ABCD,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 abstention (Elise GAVAND),

DECIDE de retenir la meilleure offre à savoir :

- | | |
|-----------------------|--------------|
| - Entreprise BONNEFOY | 158 000 € HT |
|-----------------------|--------------|

AUTORISE Madame le Maire à notifier le marché à l'entreprise BONNEFOY

Objet de la délibération : acquisition matériel « zéro phyto »

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la démarche « zéro phyto » plusieurs équipements peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau.

Madame le Maire présente 2 devis : l'un pour l'acquisition d'une houe maraîchère (626.00 € HT) et l'autre pour une « Cellule Mondeo avec outils de desherbage mécanique » pouvant faire fonctionner de nombreux accessoires de travail du sol ou d'entretien des espaces verts (12 000 € HT).

L'Agence de l'Eau subventionne ce matériel à hauteur de 80% du montant HT.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE l'acquisition de ce matériel alternatif à l'usage des pesticides et sollicite de l'Agence de l'Eau la subvention.

Objet de la délibération : Questions diverses

D.I.A. : la Commune n'exerce pas son droit de préemption sur 2 parcelles à bâtir rue des Sauges appartenant à l'EARL de l'ECLUSE